

<https://www.snetap-fsu.fr/Bac-pro-Bac-general-Tests-de-positionnement-POUR-QUOI-FAIRE.html>



Bac pro - Bac général : Tests de positionnement...POUR-QUOI FAIRE ?



- Pédagogie - Bac Général -
Date de mise en ligne : mardi 6 septembre 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Pour la quatrième année consécutive, la [DGER](#) demande aux équipes de 2nd GT, de 2nd Pro de mettre en place des tests de positionnement afin de mieux cibler et organiser l'accompagnement des élèves.

« Comme les années précédentes, un document présentant une partie importante des exercices passés par les élèves sera mis à disposition des équipes pédagogiques sur le site Eduscol. Une mise à disposition des résultats individuels détaillés des élèves pour les parties « compréhension de l'écrit » en Français et « automatismes » en Mathématiques sera possible, comme à l'issue des épreuves 2021. » extrait de la note de service

Pour le SNETAP-[FSU](#), les enseignant-es sont des concepteur-ices. Ils et elles doivent pouvoir choisir les modalités d'évaluation qui conviennent à leurs pratiques pédagogiques. Le SNETAP-FSU demande donc le respect de la liberté pédagogique des enseignant-es. Ils/elles n'ont pas attendu l'application de ce dispositif pour évaluer leurs élèves. Les enseignant-es les évaluent régulièrement dans le cadre de la classe et à partir des enseignements réellement effectués ou en mettant en place eux-même des tests de positionnement. Par ces tests nationaux, les enseignant-es sont dépossédés de leur rôle, ils et elles ne sont même pas dignes de disposer de toutes les questions qui ont été posées....

La [DGER](#) simple courroie de transmission pour ces évaluations

Dans ce dispositif tout est piloté par l'Education nationale, la note de service renvoie au site EDUSCOL. Pourtant, alors qu'à l'[EN](#) les [CAP](#) sont concernés, ce n'est pas le cas dans l'enseignement agricole. Ainsi, mis à part cette note de service annuelle, il n'existe dans l'enseignement agricole aucun bilan national de ces évaluations. L'enseignement agricole semble bien peu impliqué dans ce dispositif, même le lien sur chlorofil renvoie à la note de service de l'an passé...

Avec quels moyens pour l'AP ?

Enfin et surtout, il est précisé dans la note que ces tests « ont pour finalité de faciliter le travail des enseignant-es dans le cadre des heures dédiées à l'accompagnement personnalisé ». On peut donc reparler ici de la [DGH](#) 2022 ou encore d'absence d'AP en seconde pro ! Comment mettre en place un « accompagnement personnalisé » quand l'AP (quand il existe) se fait à 30 élèves ?

Fort de tous ces constats et l'absence d'évolution, le SNETAP-FSU ne change pas de position et considère que ces tests ne sont pas la bonne réponse à une nécessaire prise en compte du niveau des élèves pour organiser leur accompagnement et leur progression. Il rappelle donc aux équipes pédagogiques son appel à boycotter ces tests et à réclamer les moyens nécessaires pour mettre en place l'accompagnement des élèves.

[La note de service](#)

[Le document sur EDUSCOL :](#)

Ce qu'en a déjà dit le SNETAP-FSU :

[Tests de positionnement en 2nd et CAPa : c'est encore non !](#)

[Tests positionnement en Seconde - Stop au mépris !](#)

[Évaluations de seconde...tout ça pour ça ?](#)